

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS
SEANCE DU 21 MARS 2016**

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment Convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. MENANT Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2016

Présents : MM MENANT F. BABAUD R. MOUR-GASREL F. AUJARD N. CHABIRAUD L.
CHARRON E. DAHERON J. GEGADEN P. GRELET M. MARCHAIS O. PINAUD J. STENGER C. TURGNE F.
Absents : excusés : MM CAILLON F (1 pouvoir à M. MENANT F.) MOINARD P. (1 pouvoir à M. TURGNE F.)

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Madame MOUR-GASREL Frédérique a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Vote des subventions 2016

Vote des taux 2016

Vote du budget primitif 2016

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire demande à ce que 2 points soient ajoutés à l'ordre du jour :

- *Modification des restes à réaliser et de l'affectation du résultat*
- *Admission en non-valeur de loyers*

Le Conseil Municipal accepte ces 2 points à l'ordre du jour

MODIFICATION DES RESTES A REALISER 2015 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Délibération annulant et remplaçant celle du 07 mars 2016

Monsieur le Maire informe les conseillers que le montant des restes à réaliser ayant été modifiés (opération 1032) tant en dépenses (28 500 €) qu'en recettes (19 999 €), les dépenses engagées reportées s'élèvent donc à :

32 500 € en dépenses
12 600 € en recettes

Après avoir noté ces modifications et constaté :

- Un résultat de fonctionnement de	108 358.58 €
- Un solde d'investissement de	- 14 630.99 €
- Soit un excédent de résultat de	93 727.59 €
- Des dépenses engagées reportées de	32 500.00 €
- Des recettes engagées reportées de	12 600.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les inscriptions budgétaires 2016 comme suit :

Virement nécessaire au 1068	34 530.99 €
Résultat de fonctionnement reporté 002	73 827.59 €

ADMISSION EN NON VALEUR LOYERS

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la liquidation judiciaire du commerce « chez Seb »3 place de la Mairie, locataire de la Commune, les loyers de mars à septembre 2015 mis en recouvrement et non payés doivent faire l'objet d'une admission en non-valeur. Le montant s'élève à 5 059.00€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le montant en non-valeur de la somme de 5 059 €.

Cette somme sera prévue au budget primitif 2016 à l'article 6541.

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour l'année 2016 de verser les subventions communales suivantes :

Au 6574 :	550.00 €
Association Départementale pour la lecture	100.00 €
Banque Alimentaire	180.00 €
Croix Rouge Française	120.00 €
Secours Catholique	150.00 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2016, qui demeurent fixés à :

Taxe d'habitation :	12.10 %
Taxe Foncière (bâti) :	22.93 %
Taxe foncière (non bâti):	56.93 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Après présentation du Budget Primitif, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget Primitif communal 2016 comme suit :

Fonctionnement :	Dépenses	540 479.59 €
	Recettes	540 479.59 €

Investissement :	Dépenses	167 090.99 €
	Recettes	167 090.99 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme Frédérique MOUR-GASREL informe que le panneau signalant la priorité entre la voie menant à Fondouce et la départementale D112 (Landrais- Le Thou) a été enlevé.

Monsieur Fabrice TURGNE demande si le bac de dépôt de sacs jaunes sur St Gilles peut être nettoyé.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la réunion publique prévue mardi 22 mars à 19h à la salle des fêtes par CYCLAD concernant la mise en place des containers et le ramassage des sacs jaunes et ordures ménagères.

Séance levée à 22 heures

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Les Conseillers,

Le Maire,
F.MENANT